



## L'océan, bien commun de l'humanité : une utopie pour le XXI<sup>e</sup> siècle ?

**Eudes Riblier**

Président de l'institut français de la mer

*Pourquoi l'Institut français de la mer (IFM) s'intéresse-t-il aux questions de gouvernance des océans ? Que vient-il faire dans ces eaux rarement explorées, bien souvent parcourues par les seuls experts ? Qu'attend-il de ces débats ?*

**B**ien sûr, depuis sa fondation, l'Institut réfléchit et agit pour répondre à son objectif de défense de la mer et de promotion des activités maritimes – des activités maritimes durables comme l'a montré dans le passé notre engagement en faveur du renforcement de la sécurité maritime, notre participation au combat contre les pavillons voyous et les navires sous normes, ou encore notre action pour la création de l'Agence européenne de sécurité maritime.

Bien sûr, l'IFM est membre de la plate-forme Océans et climat, participe à ses travaux et en promeut les très remarquables communications, dont je recommande à chacun la lecture.

Mais tout de même, me direz-vous, quel rapport entre l'Océan, bien commun de l'humanité et notre volonté de faire connaître et aimer la mer au plus grand nombre de nos contemporains ? Avec notre ambition de protéger l'océan et de transmettre une planète encore véritablement bleue aux générations futures ?

Pourquoi, depuis bientôt 4 ans, avons-nous réfléchi, en interne d'abord puis en invitant à nos travaux : acteurs politiques, économiques, scientifiques, défenseurs de l'environnement, représentants de l'administration, experts ?

À l'origine, pour tenter de réduire l'apparent antagonisme entre droit de la mer et droit de l'environnement, entre des doctrines l'une fondée sur la liberté et le risque, l'autre prônant le principe de précaution.

# L'océan, bien commun de l'humanité : une utopie pour le XXI<sup>e</sup> siècle ?

Pourquoi, après avoir travaillé avec Catherine Chabaud à préparer la conférence du Comité économique, social et environnemental sur la Haute Mer et l'Appel de Paris, en 2013, après en avoir promu la signature puis salué le rapport au Le Conseil économique, social et environnemental (CESE), avons-nous souhaité prolonger ces réflexions et les étendre à l'ensemble de l'étendue des mers ?

Pourquoi, en recherchant la difficile synthèse entre tous les champs de contradiction, que nous offre la mer, sa protection, sa promotion, son exploitation, avons-nous été conduits en remontant vers la source, à réinterroger les fondements mêmes de ces doctrines et à vouloir partager avec vous aujourd'hui nos réflexions ?

## *Les réponses sont multiples :*

**N**ous sommes convaincus qu'il faut, pour que le plus grand nombre de nos contemporains comprenne, respecte et aime la mer, que les règles de sa gouvernance ne soient pas antinomiques avec son caractère premier de milieu fluide, où toute frontière est artificielle.

Nous sommes convaincus qu'une vision unifiée peut et doit exister au-dessus des statuts, si différents, donnés

- aux eaux intérieures, sur lesquelles les États exercent aujourd'hui une totale souveraineté
- aux mers territoriales, où cette souveraineté est limitée par le droit de passage inoffensif ;
- aux zones économiques exclusives, où, comme leur nom l'indique les États sont souverains en matière d'exploration et d'exploitation des ressources économiques ;
- à la Zone des fonds marins internationaux, au statut de patrimoine commun ou encore à la colonne d'eau su jacente, où pratiquement seul le droit de l'État du pavillon s'applique aujourd'hui, dans toute la diversité que cela induit.

Nous sommes convaincus même, que cette vision unifiée devra un jour remonter jusqu'aux sources des bassins versants, chacun étant responsable de ce qu'il déverse dans les mers.

Nous sommes convaincus, que cette vision et sa déclinaison permettront un usage beaucoup plus durable de toutes les richesses, que nous offre l'océan.

Nous sommes convaincus, que la logique actuelle d'appropriation des mers, parfois cachée derrière les meilleurs motifs ou les meilleurs prétextes de protection et de liberté, peut et doit évoluer vers une véritable logique de responsabilité partagée d'un bien commun essentiel pour les générations futures.

Nous sommes convaincus, que ce changement de logique, de paradigme, est indispensable pour que l'océan ne devienne pas, à brève échéance un espace d'affrontements violents, la territorialisation de ses espaces conduisant à des politiques d'appropriation, sources de conflits majeurs.

Nous sommes convaincus enfin, que des solutions peuvent être trouvées sans remettre en cause l'équilibre si difficilement acquis de la convention de Mon-



tego bay, mais en s'appuyant sur elle, sur ses trois piliers que sont liberté, protection du milieu et territorialisation, car les plaçant sous le chapiteau commun de la responsabilité, de la responsabilité commune, partagée, assumée, justifiée.

Nous allons au cours de cette journée, d'abord ce matin, faire un état du contexte dans lequel nous nous situons : économique, climatique, écologique, géopolitique.

Puis Emmanuel Desclèves nous parlera du bien commun - en s'appuyant sûrement sur sa grande connaissance de l'Océanie et du peuple de l'océan- mais aussi d'exemples terrestres ; Nicolas Baverez nous donnera l'avis d'un économiste libéral. [...] [puis] Pascal Lamy, nous fera part de sa vision.

Ensuite, sous la conduite de José-Manuel Lamarque, quatre interventions nous montreront que ce principe d'Océan, bien commun est déjà en vigueur ici où là : les pêcheries internationales, la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique dite « Camelar », les contrôles par l'État du port, les aires marines protégées ou encore la Zone, telle que définie dans la Convention de Montego bay.

Jean-Louis Fillon nous détaillera alors la réflexion, qui conduit l'IFM à proposer l'application à l'océan de ce principe ancien de « bien commun » pour faire face aux risques et aux menaces liés aux nouveaux enjeux maritimes, et qui peut se résumer très brièvement ainsi : l'ensemble des mers « res communis », étant reconnu comme un espace unique, global et physiquement solidaire, verrait l'expression de la souveraineté - dans des zones aujourd'hui morcelées par le droit - passer derrière l'expression d'une nouvelle responsabilité collective ; celle-ci, animée par les États comme par la société civile dans une gouvernance partagée et soucieuse d'en maîtriser l'exploitation raisonnable. Et cette nouvelle approche viendrait non pas se substituer aux principes de liberté, de protection et de territorialisation, mais les placerait sous celui de cette responsabilité collective.

Il sera alors grand temps de vous passer la parole pour un débat suivi d'une pause.

En dernière partie, sous la direction d'Annick de Marffy-Mantuano, nous examinerons comment cette proposition pourrait éclairer les négociations en cours pour l'élaboration, dans le cadre des Nations unies, d'un nouvel instrument international sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine :

- dans les zones situées au-delà des limites des juridictions nationales,
- avec un historique des négociations,
- le point de vue de la France,
- le rôle joué aujourd'hui par les organisations non gouvernementales.

Et nous aurons le plaisir d'entendre Serge Segura, tout récemment nommé Ambassadeur chargé des océans qui nous présentera ses nouvelles fonctions et les tâches qui l'attendent.

[...], Nous aurons le plaisir d'entendre l'Amiral Jacques Launay, Conseiller d'État [qui] apportera la conclusion générale, alors que Francis Vallat clôturera nos travaux.

# L'océan, bien commun de l'humanité : une utopie pour le XXI<sup>e</sup> siècle ?

Au terme de cette journée, j'espère que vous partagerez notre utopie, c'est à dire que comme nous, vous considèrerez que la meilleure approche de l'Océan, l'approche « idéale et sans défaut », puisque c'est bien là la nature de l'utopie, est celle d'un bien commun de l'humanité : parce qu'elle porte une vision de l'océan et de sa gouvernance de nature à réduire les sources de conflit, à protéger mieux les mers, à mieux les connaître et faire aimer par les hommes.

Et si vous partagez notre utopie, ou si plus simplement nous avons éveillé votre curiosité et votre envie de creuser plus le sujet, quelle suite ?

Nous proposons une légitimité nouvelle, supérieure, renouvelée : il faut sûrement la décliner, l'explicitier, afin que notre proposition conduise bien à une réduction des conflits, non à leur exacerbation.

Nous avons choisi aujourd'hui d'examiner la déclinaison de cette utopie à la haute mer, du fait des négociations internationales en cours, mais, il nous faudra également en détailler l'impact sur les autres espaces marins.

Il faudra en expliciter les conséquences par exemple sur la gestion des zones économiques exclusives (ZEE), sur les activités à l'intérieur des mers territoriales, aller même jusqu'à remonter les fleuves, grands pourvoyeurs de pollutions maritimes : presque tout reste à faire.

L'IFM, avec ses partenaires, s'y emploiera et continuera à réfléchir, à dialoguer, à proposer, à travailler, en mobilisant toutes ses compétences et tous les moyens dont il dispose, c'est à dire... c'est à dire simplement, uniquement, avec les contributions totalement bénévoles de ses membres et le support financier apporté par leurs cotisations. Je profite de cette occasion pour remercier de leur fidélité tous ceux d'entre vous qui nous soutiennent : tous ceux qui s'investissent dans nos travaux et nos actions, tous ceux qui nous apportent leur cotisation, sans en voir forcément au quotidien le retour, tous ceux qui, à l'occasion de cette journée, décideront de nous rejoindre : sans vous, nous ne serions pas là ce matin, sans vous nous ne serons pas là demain, pour continuer ces travaux, pour continuer à défendre et faire connaître la mer.

Nous ouvrons aujourd'hui un débat. Nous sommes convaincus qu'il devra être prolongé, développé, relayé : toutes les bonnes volontés et toutes les initiatives seront les bienvenues ; nous n'espérons qu'une chose : voir nos idées reprises, pillées, portées par beaucoup d'autres, présentées comme les leurs : les idées, n'est-ce pas un autre bien commun de l'humanité ?